

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-six février,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 19 février 2024

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 - Votants : 23

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSAYA Anna – M. BLINO Jérôme – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – M. DESBOIS Stéphane – Mme DESMOTS Isabelle – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX Sigrid – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel – Mme PALVADEAU Stéphanie – M. POISSON Yannick – M. POTIER Jérémy

POUVOIRS : Mme ALIX Sigrid (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – M. BUESSLER-MUELA Patrick (Pouvoir à M. ROZÉ Eric) – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à M. LOGODIN Xavier) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à Mme DENIGOT Béatrice)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

Délibération n°2024D06 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget concernant les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans ce cadre, un rapport portant sur les orientations budgétaires 2024 a été transmis aux membres du conseil municipal en vue de leur permettre d'analyser la situation financière de la commune et de définir des orientations budgétaires pour l'année 2024.

Concernant le budget principal, l'exercice 2023 a permis de dégager en fonctionnement un excédent de clôture de 3 436 623.95 € en tenant compte du report de l'exercice antérieur (2 599 999.89 €).

La section d'investissement s'est soldée par un besoin de financement de 334 107.64 € en tenant compte du déficit de l'exercice antérieur (531 498.92 €).

Le montant des restes à réaliser s'élève à 271 542.02 € en dépenses et à 131 875 € en recettes.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES
Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Monsieur Eric ROZÉ, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire 2024 (Ci-annexé)

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à débattre sur les orientations budgétaires de 2024 :

- Prise en compte des données prévisionnelles issues de la loi de finances 2024,
- Poursuite d'études pour mener à bien les projets structurants à venir,
- Recours au maximum à l'autofinancement pour financer les investissements
- Pas de recours à l'emprunt pour le financement des investissements sur cet exercice,
- Evolution du taux d'imposition pour dégager une ressource supplémentaire comprise entre 75 000 € et 80 000 € hors augmentation des bases.
- Prévion d'une hausse des bases d'imposition de + 3.8 %

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission des finances en date du 12 février 2024,

Après avoir clôturé le débat, Monsieur le Maire soumet celui-ci au vote de l'assemblée.

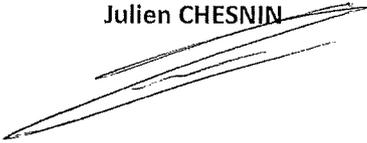
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Acte la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Julien CHESNIN



Le Maire,

Guy DAVID



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES
Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.